

PROTEINURIE/MICROALBUMINURIE

NOVEMBRE 2017

→ Pour se conformer aux dispositions de la Nomenclature concernant le dosage de la protéinurie et de la microalbuminurie, nous procéderons dorénavant selon le tableau suivant :

ANALYSE PRESCRITE	ANALYSE EFFECTUEE
- Protéines urinaires ou - Albumine urinaire	Protéines urinaires
- Microalbuminurie ou - Protéines urinaires + microalbuminurie	Protéines urinaires : - si > 0,4 g/L : pas de dosage de microalbumine + commentaire* - si < 0,4 g/L : dosage de microalbumine
- Protéines urinaires + microalbuminurie (prescription néphrologue, diabétologue, pédiatre)	Protéines urinaires + microalbumine

* « Conformément à la Nomenclature des Actes de Biologie Médicale, le dosage de la microalbuminurie n'est pas recommandé pour une protéinurie > 0,4 g/L »

→ Pour tout dosage de microalbumine, un dosage de créatinine urinaire sera effectué, afin de rendre le résultat **sous forme de rapport microalbumine/créatinine.**

En effet, **un rapport microalbumine /créatinine >3 mg/mmol** chez le patient diabétique est un marqueur d'atteinte rénale.

Le recueil des urines de 24h n'est alors pas nécessaire, un échantillon suffit.

RETROUVEZ TOUTES NOS FICHES D'INFORMATION SUR

www.bio67.fr > espace pro

Laboratoire BIO67-BIOSPHERE

Assia ; Benfeld Hincker ; Bethesda-Sleidan ; Erstein Printemps ; Fegersheim ; Illkirch ; Ingwiller Haurany
Kling ; Kochersberg ; Les 2 Rives ; La Wantzenau ; Lingolsheim ; Meinau ; Molsheim-Centre
Mundolsheim ; Neudorf ; Neuhoof ; Ostwald ; Parc ; Poteries ; Robertsau ; Rosheim
Schiltigheim Centre ; Schirmeck La Bruche ; Schuh ; Soufflenheim ; Trenz ; Val de Moder

